

CERCLE des NAGEURS de VANNES

Web : <http://www.cnvannes.com>

president.cnvannes@gmail.com / secretaire.cnvannes@gmail.com / tresorier.cnvannes@gmail.com

entraîneurs : 06 75 23 92 26 – 06 62 29 59 26



REGLEMENT DU CLUB (que vous conservez)

Nous sommes tous solidaires les uns des autres et faisons partie d'une même association. Pour prévenir tout mauvais fonctionnement, nous nous devons de suivre un certain nombre de principes énumérés ci-après :

1. **LES NAGEURS MINEURS** doivent être accompagnés par au moins un parent ou un responsable jusqu'au vestiaire de la piscine avant chaque entraînement. Ils seront repris, au plus tard, 10 minutes après la fin de cet entraînement dans les mêmes conditions. Il n'est pas concevable que les enfants soient livrés à eux-mêmes sur le parking. L'assurance ne couvre vos enfants que sur le bord des bassins. **Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'entraîneur est bien présent.**
2. **LE BONNET DE BAIN** est obligatoire, tant pour les entraînements que pour les compétitions. Nous en vendons ainsi que des lunettes de piscine. **Tout nageur doit se munir au minimum du bonnet CNV lors des compétitions.**
3. Pour éviter des désagréments, nous vous conseillons vivement d'utiliser **LES VESTIAIRES UNIQUEMENT POUR VOUS CHANGER**, de mettre vos vêtements dans un sac et de le déposer dans les gradins. En effet, tous les ans, il est question de vol dans les vestiaires. **NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES ET PAS ASSURES POUR CES VOLS.**
4. Nous vous conseillons de consulter régulièrement le **PANNEAU D'AFFICHAGE** et le site internet du club, des informations diverses peuvent vous concerner : compétitions, fermeture exceptionnelle de la piscine, heures d'entraînement pendant les vacances scolaires.....
5. Pour un **ENTRAINEMENT DE QUALITE** et une amélioration de vos performances, il est indispensable d'être présent à chaque séance et d'arriver à l'heure.
6. Lors des entraînements, seuls les entraîneurs et les membres du bureau sont habilités à se trouver sur le bord des bassins. Les parents désirant prendre contact avec les entraîneurs devront passer par les membres du bureau présents ou au début ou fin de l'entraînement.
7. Tout nageur qui s'inscrit à **UNE COMPETITION** doit s'y rendre afin de ne pas pénaliser l'équipe. **Rappel : Les pénalités afférentes à tout forfait non motivé (certificat médical) après la date inscrite sur la convocation, seront réclamées aux intéressés. Celles-ci sont de 8 € par compétition et seront effectivement facturées cette saison.**
8. Les décisions prises par les entraîneurs avant et pendant les compétitions sont sans appel et de leur ressort.
9. Les licences des membres du comité directeur sont prises en charge par le club.
10. En cas de force majeure (maladie grave, déménagement) un remboursement partiel de la cotisation pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical ou autre. **Un quart de la cotisation annuelle sera retenue pour les frais engagés (licence, frais de dossier).** Tout trimestre commencé est dû.
11. Les **OFFICIELS** non nageurs avanceront le prix de leur licence. Ce règlement leur sera remboursé quand ils auront officié quatre fois dans l'année.
12. **Seul le nageur ayant réglé sa cotisation sera autorisé à s'entraîner.** Des contrôles seront effectués inopinément.
13. En cas de fermeture décidée par la mairie de Vannes, le C.N.V. décline toute responsabilité. Aucun remboursement ne sera effectué.
14. Chaque adhérent devra fournir, le jour de son inscription, les pièces suivantes :
 - **un certificat médical de non-contre indication à la natation sur la fiche d'inscription**
 - **le dossier d'inscription rempli et signé (par le représentant légal pour les mineurs),**
 - **la fiche de liaison médicale**
 - **1 photo d'identité**
 - **le règlement de la cotisation** – tarif dégressif si plusieurs membres d'une même famille inscrits